



CENTRE DE FORMATION DE PREPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIERE



DU CHRU DE TOURS



Site de l'Institut de Formation des Professions de Santé
2, rue Mansart 37170 Chambray-lès-Tours



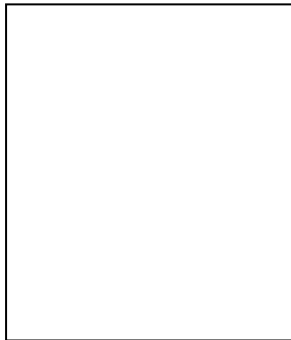
DOSSIER DE CANDIDATURE AU CFPPH DU CHRU DE TOURS

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

(Hors formation initiale, hors formation professionnelle continue, hors VAE)

Date de clôture des inscriptions
aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation 2020/2021

Vendredi 15 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)



M. Mme

Nom de famille :

Nom d'usage (marital) :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu et département de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Situation Familiale : Célibataire Marié(e) Pacs Autre :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse email :

Baccalauréat (série et année)

.....

Établissement fréquenté en 2019/2020

.....

Brevet professionnel de préparateur en pharmacie

Obtenu en (année)

.....

En cours d'obtention (date des résultats)

.....

Études et/ou parcours professionnels suivis (préciser l'organisme de formation ou l'employeur, le lieu et le diplôme obtenu)

2017/2018 :
.....

2018/2019 :
.....

2019/2020 :
.....

Adresse complète de l'établissement employeur du candidat :

Adresse :
.....

Ville : Code postal :

Téléphone :

Identification de la personne en charge du dossier administratif :

Nom :

Prénom :

Qualité : Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Identification du maître d'apprentissage du candidat :

Nom :

Prénom :

Qualité : Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

NB : Ces renseignements doivent être obligatoirement accompagnés du courrier de pré-engagement de l'employeur (établissement public de santé disposant d'une PUI) afin que le dossier soit examiné par le jury.

A, le.....

Signature du candidat



CENTRE DE FORMATION DE PREPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIERE



DU CHRU DE TOURS

Site de l'Institut de Formation des Professions de Santé
2, rue Mansart 37170 Chambray-lès-Tours



Madame Martine Le Verger
Conseiller Scientifique

Monsieur Jean-Pierre Mazet
Directeur

Madame Emmanuelle Quémard
Responsable Pédagogique
Cadre de Santé Formateur
☎02.34.38.95.85
e.quemard@chu-tours.fr

Madame Sylvie Delorme
Secrétaire Pédagogique
☎ 02.47.47.80.18
☎ 02.47.47.85.02
secretariat.cfpph@chu-tours.fr

Monsieur Tony Huet
Cadre de Santé Formateur
☎02.47.47.91.53
t.huet@chu-tours.fr

Madame Florence Rodrigues
Cadre de Santé Formateur
☎02.47.47.70.48
f.rodrigues@chu-tours.fr

Dossier d'inscription au Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière du CHRU de Tours Voie par apprentissage

I. Cadre légal

➤ Arrêté modifié du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) et arrêté du 10 septembre 2008 portant modification d'arrêtés relatifs à l'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

➤ Le DPPH est obtenu par 4 voies d'accès :

- Initiale
- Apprentissage (définie au livre 1^{er} du code du travail)
- Professionnelle continue (définie au livre IX du code du travail)
- Validation des acquis de l'expérience

➤ A l'exception de la voie par apprentissage aucune limite d'âge n'est prévue.

➤ Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans le CFPPH de l'inter-région du lieu d'exercice de l'employeur. Une sélection par an.

II. Conditions d'accès à la formation

➤ La formation conduisant au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) **est accessible aux seuls candidats titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.**

➤ Pour les candidats en deuxième année de BP à la date d'inscription aux épreuves de sélection pour la rentrée 2020 en CFPPH, l'admission définitive en formation est subordonnée à l'obtention du brevet de préparateur en pharmacie.

➤ Les résultats aux épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

➤ **Être âgé de moins de 30 ans** à la date de signature du contrat d'apprentissage **OU** souscrire un contrat d'apprentissage dans un délai maximum d'un an après l'expiration du précédent contrat, ayant permis au candidat d'obtenir le brevet professionnel de préparateur en pharmacie.

III. Constitution du dossier

➤ Les candidats peuvent :

- Soit déposer leur dossier d'inscription au secrétariat du CFPPH - 2^{ème} étage aile administrative de l'IFPS - bureau 203 - 2 rue Mansart à Chambray les Tours.
- Soit l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**CFPPH site IFPS
CHRU de Tours
37044 TOURS Cedex 9**

Au plus tard le **vendredi 15 mai 2020 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

➤ Le dossier d'inscription comprend :

Pour tous les candidats :

- le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété, daté et signé,
- une lettre de motivation manuscrite limitée à deux pages, qui précisera également la présentation de la structure d'accueil,
- un curriculum vitae dactylographié,
- le **courrier de pré engagement de l'établissement d'accueil** (cf modèle)
- la photocopie du baccalauréat et des autres diplômes ou attestations obtenus,
- un justificatif d'état civil (copie du livret de famille),
- une photocopie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso),
- une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur avec adresse du candidat (format 22.5 cm x 11.5 cm),
- 2 photos d'identité récentes.

Complément de pièces à fournir :

Pour les candidats titulaires du BP :

- la photocopie du brevet professionnel de préparateur en pharmacie et le relevé des notes obtenues au BP
- cursus en 2 ans : relevés de notes BP1 (semestres 1 et 2) et BP2 (semestre 1)
- cursus en 3 ans : relevés de notes BP2 (semestres 1 et 2) et BP3 (semestre 1)

Pour les candidats en cours d'obtention du BP :

- cursus en 2 ans : relevés de notes BP1 (semestres 1 et 2) et BP2 (semestre 1)
- cursus en 3 ans : relevés de notes BP2 (semestres 1 et 2) et BP3 (semestre 1)

IV. Nature des épreuves et critères de validation

➤ Capacité d'accueil du CFPPH pour les apprentis : 16 places

➤ Dates prévisionnelles des épreuves de sélection (sous réserve de modification, en fonction du nombre de candidats):

- Sélection sur dossier :

- ❖ **Mercredi 27 mai 2020**

- ❖ Fait l'objet d'une notation sur 10 points

- Sélection sur entretien (sous réserve de modification) :

- ❖ **Du mercredi 27 mai après-midi au vendredi 29 mai 2020**

- ❖ Fait l'objet d'une notation sur 10 points. L'entretien est composé

d'un exposé de 5 minutes sur le parcours scolaire et professionnel de l'apprenti, suivi d'un échange de 15 minutes maximum sur les motivations et le projet professionnel du candidat sur des questions d'actualité sanitaire en relation avec l'organisation pharmaceutique.

Les résultats obtenus aux deux épreuves de sélection sont compensatoires.

V. Résultats

➤ Les résultats seront communiqués **mardi 2 juin 2020 à 16h**

- par affichage sur le CFPPH - site de l'IFPS - 2 rue Mansart - 37170

Chambray les Tours

- par internet sur le site du CHU de Tours : www.chu-tours.fr rubrique « étudiant en formation / écoles de formations paramédicales / CFPPH ». Les candidats ne souhaitant pas que leur nom et prénom soient diffusés sur internet sont priés de le signaler par écrit lors de l'envoi de leur dossier d'inscription (cf document joint)

- par courrier nominatif à chacun des candidats

➤ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

➤ Les candidats sont classés par ordre :

- de mérite sur liste principale dans la limite des places disponibles
- en rang utile sur liste complémentaire : les candidats sont informés des places disponibles au fur et à mesure des désistements.

disponibles au fur et à mesure des désistements.

Si dans les 15 jours suivant l'affichage, un candidat sur liste principale ou complémentaire n'a pas confirmé par écrit son maintien d'entrée en formation : il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur liste complémentaire. Sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste

VI. Frais de scolarité

Frais de scolarité : 7000 € (tarif 2020) sauf pour les apprentis du secteur privé où les frais de scolarité sont de **0 € (pris en charge par l'OPCO Santé)**

Droits d'inscription : aucun droit d'inscription n'est demandé **pour la voie par apprentissage**

Acquittement de la Cotisation à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour les étudiants des voies initiale et apprentissages : 91 € (tarif 2019)

Pour information :

Réunion de pré-rentrée : **vendredi 19 juin 2020 après midi**

Rentrée 2020/2021 : **lundi 31 août 2020**



**CENTRE DE FORMATION DE PREPARATEURS
EN PHARMACIE HOSPITALIERE**

DU CHRU DE TOURS

Site de l'Institut de Formation des Professions de Santé
2, rue Mansart 37170 Chambray-lès-Tours



**AUTORISATION DE PARUTION
SITE INTERNET**

Je soussigné(e) Mme (1*) - Mr

(2*) AUTORISE

(2*) N'AUTORISE PAS

le centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière du Centre Hospitalier et Universitaire de Tours à faire paraître mon nom sur la liste des résultats d'admission qui sera publiée sur Internet : www.chu-tours.fr à la rubrique « étudiant en formation / écoles de formation paramédicales / CFPPH ».

A....., le

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

1* Indiquez votre nom d'usage

2* Cochez la case correspondante